



1 avenue Albert Thomas - 12700 CAPDENAC-GARE
Tél. 05.65.80.22.22 - Fax 01.41.30.82.57
Email : contact@capdenac-gare.fr

CAPDENAC-GARE,
Le 19 août 2025

SOLEA Environnement
Pour M. Vincent TEXIER

Objet : DP 012 052 25 P 0073 - installation de 12 panneaux photovoltaïques en surimposition à la toiture - 62 avenue Albert Thomas - 12700 CAPDENAC-GARE

Dossier suivi par Maryline VILLE

Contact : servicetechnique@capdenacgare.fr

Horaires d'ouverture au public du secrétariat des services techniques : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h (jeudi de 8h à 12h sur rendez-vous)

CERTIFICAT DE DECISION D'ACCORD TACITE A UNE DECLARATION PREALABLE
délivré par le Maire au nom de la Commune

Le Maire de CAPDENAC-GARE atteste que la déclaration préalable déposée par SOLEA Environnement pour M. Vincent TEXIER enregistré sous le numéro DT 012 052 25 P 0073 a fait l'objet d'un accord tacite à la date du 3 août 2025.

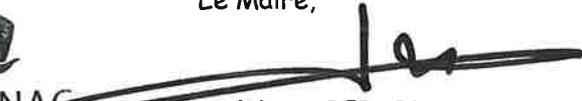
L'avis de dépôt a été affiché en mairie le 03/07/2025 conformément aux dispositions de l'article R.424-5 du code de l'urbanisme.

Le dossier a été transmis au préfet conformément aux dispositions de l'article R.424-12 du code de l'urbanisme le 19/08/2025.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.



Le Maire,


Stéphane BERARD

**PS : Les recommandations techniques du SDIS 12 concernant les panneaux photovoltaïques implantés sur des bâtiments jointes au présent arrêté devront être respectées ;
Le pétitionnaire est invité à déposer la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux dès la fin de ces derniers.**

Diffusion :

- Préfecture de l'Aveyron - contrôle de légalité
- Secrétariat ST + Clicmap
- Chrono ST